



INSTANCE MUNICIPALE DES ENFANTS

1. Qu'est ce qu'une Instance Municipale Enfants ?

L'instance municipale enfants réunit les enfants moussards de CM1 et de CM2.

Ces jeunes conseillers sont élus par leurs camarades. Cette instance est un lieu de réflexion, de discussion, de proposition et d'action pour les jeunes élus. Cette instance a pour but d'être un outil d'éducation et de citoyenneté.

2. Quel rôle a cette instance ?

Elle répond à la volonté de la Municipalité de permettre l'expression des enfants de la commune. L'instance donne l'occasion d'un apprentissage des notions de citoyenneté et de démocratie via des élections, des débats. Ce qui a aussi pour volonté de permettre aux enfants de monter des projets réalisables au sein de la commune (et avec son aide) afin de les faire participer activement à la vie citoyenne et valoriser la jeune génération.

De plus, l'instance doit être perçue comme un outil mis à la disposition des enfants, pour pouvoir donner son opinion sur divers points tout en étant capable d'argumenter.

Bien entendu, ce groupe n'est pas là dans le but de tenir des discours politiques auprès des enfants.

3. Un partenariat Ecole/Municipalité

Ce projet qui a pour volonté de dynamiser la vie locale ne peut se faire sans un partenariat entre l'école et la municipalité. En effet Ecole et Mairie doivent agir comme de véritables acteurs pour œuvrer au bon fonctionnement .

Il est donc important qu'une communication s'effectue entre le personnel de l'école et de la mairie et que les équipes enseignantes soient pleinement associés à ce projet.

Cependant, il reste primordial de distinguer les institutions que sont l'Ecole et la Mairie. L'Instance Municipale de Enfants est un projet porté par l'ensemble du Conseil Municipal de la commune.

4. Comment fonctionne l'Instance Municipale Enfants ?

Qui peut se porter candidat(e) ? Les enfants scolarisés en CM1 et CM2 qui devront former des équipes de trois candidats

Qui peut voter ? Les enfants scolarisés en élémentaire (CP au CM2).

Qui sera élu ? Les 3 équipes ayant obtenu le plus de voix.

5. Les réunions

A. Les conseils Municipaux : La fréquence des Conseils Municipaux est de un par trimestre soit 3 par an. Ils peuvent être publics et se dérouler en présence du maire mais aussi des parents. Ils ont lieu dans la salle du Conseil Municipal et n'excèdent pas une heure.

Premier Conseil : il a lieu au premier trimestre de l'année scolaire. Il correspond à l'installation du Conseil Municipal.

Deuxième Conseil : il a lieu le deuxième trimestre de l'année scolaire. Ce Conseil est celui de la présentation au Maire, aux conseillers municipaux et aux parents du ou des projets qui seront réalisés pendant l'année dans la commune de Mouxy.

Troisième Conseil : il a lieu courant troisième de l'année scolaire. Ce dernier Conseil correspond au bilan de fin de mandat, l'occasion de faire un point avec les élus (mais aussi avec tous les participants et les intervenants).

B. Les réunions des commissions : les commissions seront réunies 4 fois dans l'année pour pouvoir travailler leurs projets. Les commissions correspondent en réalité à 3 grands thèmes qui permettent de classer les projets souhaités par les enfants. Ces 3 grandes catégories sont les suivantes :

Vie locale et communication : de part la rédaction de quelques lignes (encart) dans le journal de la commune, ou participation à un évènement sportif/culturel au sein de la commune ou création du logo de l'Instance Municipale des Enfants ou comment améliorer la vie à l'école.

Environnement et aménagement des espaces : donner aux enfants l'occasion d'embellir la commune et de développer des projets autour de l'environnement.

Solidarité : c'est ici l'occasion de mettre en avant la notion de partage ou d'entraide. Possibilités de mener des actions auprès des habitants, avec l'aide de certaines instances notamment associatives déjà en place dans la commune.